



Chers acteurs associatifs,

Nous sommes conscients que depuis quelques semaines, vous vous posez énormément de questions liées à l'activité de votre association (fonctionnement du chômage partiel, tenue des instances dirigeantes, maintien ou non des subventions, besoin en trésorerie, ...).

En parallèle, un flux considérable d'informations vous arrive. Afin de faciliter vos consultations en fonction de vos besoins, nous vous proposons **cette newsletter hebdomadaire** qui aura pour objectif de synthétiser quelques éléments pour les rendre plus accessibles.

**Vous souhaitez obtenir d'autres informations ? Vous avez d'autres questions ?**

A graphic with a light green background and white diagonal lines. On the left, the text 'BIENVENUE !' is in large green letters, followed by 'DES QUESTIONS SUR LA VIE ASSOCIATIVE ?' in blue. Below this, it says 'Partout en région Hauts-de-France des PIVA vous accueillent, vous informent et vous orientent'. On the right, there are several overlapping circles in yellow, orange, blue, green, and pink.

**N'hésitez pas à contacter les Points d'Information à la Vie Associative de votre territoire :**  
<https://piva-hdf.fr/>

**Les PIVA ont aujourd'hui adapté leur condition de travail afin de rester disponible et de pouvoir vous accompagner dans cette période compliquée.**

**Le réseau des PIVA Hauts-de-France, ainsi que ses partenaires vous souhaitent une bonne lecture !**

**ENQUÊTE n°2 : « COVID-19 : où en sont les associations après le confinement ? »**



« Une première enquête a permis de donner la parole aux responsables associatifs pour décrire la situation de leur association, tout au long de la période de confinement. Si vous y avez participé, soyez en remercié et vous trouverez les principaux résultats après avoir validé vos réponses à ce nouveau questionnaire. Cette fois, il vous est proposé de vous exprimer, dans des circonstances nouvelles, celles d'une éventuelle **reprise progressive d'activité de votre association**.

**Membres du bureau ou du conseil d'administration, ou encore dirigeants salariés d'une association,** nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ces questions. **Vos réponses sont essentielles pour nous permettre de continuer de témoigner des difficultés rencontrées par les associations, auprès des pouvoirs publics, au niveau national, par secteurs, ainsi qu'à échelle territoriale.** Cela permettrait aussi d'ajuster les mesures d'aides prises/ réfléchies actuellement, en fonction des résultats de cette enquête.

[https://www.modalisa9-drop.com/covid19x2\\_380773AA2E/EnqueteCOVID19x2\\_Home.html](https://www.modalisa9-drop.com/covid19x2_380773AA2E/EnqueteCOVID19x2_Home.html)

*Cette enquête du Mouvement Associatif (et ses membres) et du Réseau National des Maisons des Associations a été construite avec l'appui de Recherches & Solidarités, en lien avec la DJEPVA (Direction Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative) du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, et en partenariat avec le CNEA et France Générosités. »*

**N'hésitez-pas à répondre et à faire connaître largement cette enquête.**

## 1/ Aide exceptionnelle

### Covid-19 : l'Agirc-Arrco met en place une aide exceptionnelle dédiée aux salariés

L'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco crée une aide exceptionnelle d'urgence pour **les salariés et dirigeants salariés cotisants Agirc-Arrco**, qui peuvent connaître des difficultés d'ordre financier du fait de la crise sanitaire. Cette aide circonstanciée sera allouée **une fois et pourra atteindre 1500 €** en fonction de la situation du demandeur.

Pour en bénéficier, le salarié doit **contacter sa caisse de retraite complémentaire**.

Le salarié ou le dirigeant salarié devra remplir un formulaire de demande d'intervention sociale simplifiée et fournir notamment une déclaration sur l'honneur qui précise sa situation et décrit les difficultés financières rencontrées.

<https://www.agirc-arrco.fr/actualites/detail/covid-19-lagirc-arrco-met-en-place-une-aide-exceptionnelle-dediee-aux-salaries/>

## 2/ Focus : jeunesse et engagement

### « Favoriser l'engagement des jeunes dans mon association »

Texte intégralement rédigé par :

Eric Boutelier – directeur du STAJ (Service Technique pour les Activités de Jeunesse) Nord-Artois et Mehdi Rouiti – chargé de mission Vie Associative, membres du réseau PIVA.

**« La crise sanitaire du COVID-19 peut être l'occasion de se questionner sur la place des jeunes dans nos associations. Le succès chez les jeunes de la « Réserve Civique », les différentes initiatives citoyennes ont démontré la volonté de s'engager de la jeunesse.**

Contrairement aux idées reçues, les jeunes sont aussi engagés que les adultes (30 ans et +). Ils sont davantage engagés dans des actions concrètes et délimités dans le temps. Ils s'engagent moins dans les instances dirigeantes des associations. **Dès lors une question se pose, est-ce par manque d'intérêt ? Où ils n'y trouvent pas leur place ? Ou encore, on ne leur laisse pas la place.**

La première démarche à effectuer est de convaincre les organes de direction de l'association de l'intérêt et de la nécessité de cette démarche. Au sein des organes de direction, vous allez peut-être devoir faire preuve de conviction pour lever les freins, les stéréotypes sur la jeunesse.

Tout d'abord avant la mise en place d'actions de mobilisation, il est indispensable de mener une réflexion sur **qu'est-ce que s'engager aujourd'hui ?**

La société a évolué et l'engagement associatif aussi... La mobilité scolaire, professionnelle et personnelle amène les français à se déplacer de manière régulière ce qui freine l'engagement sur le long terme.

De plus, il existe parfois une certaine forme de décalage entre les formes d'engagement proposées par les pouvoirs publics, les acteurs sociaux pour que les jeunes s'engagent, s'investissent, et la demande d'engagement des jeunes, ce sur quoi ils voudraient s'investir.

De ces postulats, il est essentiel de retenir que **c'est tout d'abord à l'association de s'adapter**, qu'il existe un décalage entre l'engagement souhaité par la jeunesse et les missions et formes d'engagement proposées.

## La première étape - Identifier les éléments déclencheurs d'engagement chez les jeunes

De plusieurs études\* quatre facteurs semblent jouer un rôle dans le déclic d'engagement chez les jeunes à savoir :

- L'envie d'être utile
- L'envie d'améliorer les choses
- Une bonne ambiance
- La reconnaissance

De ces quatre facteurs, il est intéressant de se questionner dans son association sur comment proposer des missions regroupant ces différents facteurs. *A savoir : la mission que nous proposons permet-elle de se sentir utile ? D'améliorer concrètement une situation ? Quelles sont les actions et dispositifs mises en place pour accueillir en toute convivialité nos bénévoles ? Quelles sont les actions à mettre en place pour permettre une meilleure reconnaissance de nos bénévoles ?*

## La deuxième étape - Identifier les freins à l'engagement des jeunes

Les freins souvent évoqués sur l'engagement sont :

- Manque d'argent et de moyens
- Manque de temps
- Problème personnel (travail sur soi)
- Manque de communication et d'information

*La question financière\* et la précarité restent les premiers freins à l'engagement des jeunes.*

⇒ Cependant certains de ses freins peuvent être levés en proposant des missions sur des horaires plus adaptés (en soirée et le weekend). Certains de ces freins peuvent devenir des atouts dans vos missions de bénévoles. Si vos missions permettent de développer des compétences chez les jeunes.

## La troisième étape - Définir la ou les missions

Deux stratégies s'offrent à vous à savoir :

- Définir les missions au regard des seuls besoins de l'association en étant vigilant sur les déclencheurs et freins à l'engagement.
- Il faut faire confiance aux jeunes, ils sont porteurs d'une analyse et d'une vraie expertise sur le monde, à laquelle les adultes, les professionnels de la jeunesse ont rarement accès. De récents événements tels que la marche pour le climat l'ont montré.

⇒ Dans les deux cas il faut faire preuve d'une certaine souplesse et proposer des espaces et des cadres d'engagement réfléchis et partagés collectivement avec les jeunes quitte à bouleverser les espaces et les cadres existants au sein de l'association.

## La quatrième étape - Communiquer sa ou ses missions de bénévolat

Pour cela il est intéressant de l'envisager à deux niveaux, à savoir :

- Le cercle associatif classique (parents, familles, proches) – l'identification par les membres de l'association eux-mêmes des proches susceptibles de s'engager et prendre directement contact auprès d'eux.
- Le biais des réseaux sociaux (facebook, Instagram, Twitter) – la vidéo permet de proposer un contenu un peu décalé, humoristique qui suscitera de l'intérêt.

⇒ Dans tous les cas, le meilleur moyen est de multiplier les réseaux de communication, ce qui entrainera une adaptation de nos moyens de communication.

## Cinquième étape – Accueillir et accompagner ses bénévoles

C'est une étape souvent négligée chez de nombreuses associations à savoir envisager l'engagement d'un jeune dans une association.

- Accueillir – Quelles sont les actions qui vont être mises en place à l'accueil du bénévole (convivialité, découverte de l'association...)
- Quelles stratégies d'accompagnement vont lui être proposées ?

⇒ Des techniques sont souvent expérimentées comme le parrainage ou le binôme. En effet, proposer des missions de bénévolats en binôme pourrait permettre aux jeunes de venir avec un ami, proche...

Il est pertinent de laisser le temps de la découverte et penser la notion d'engagement sous forme d'un parcours : s'engager dans un projet, puis dans une association.

## La sixième étape – Former et la valoriser

Comme déjà évoqué il est important de travailler sur :

- Les formations qui pourront être proposées aux jeunes bénévoles de l'association par le biais du FDVA\* ou du CFGA\*
- La valorisation de l'engagement des jeunes en utilisant différents dispositifs comme :
  - o *Validation des Acquis d'Expérience (VAE\*)* : L'expérience acquise au titre des activités bénévoles peut être sous certaines conditions retenue pour obtenir un diplôme, un titre ou certificat de qualification
  - o *Compte d'Engagement Citoyen* : Le compte d'engagement citoyen (CEC) est rattaché au CPA. Le CEC recense les activités de bénévole, de volontaire ou de maître d'apprentissage. La durée nécessaire à l'acquisition est de 240 €.

## En conclusion

La démarche de mobilisation des jeunes dans son association n'est pas sans se questionner nous-mêmes et notre projet associatif.

La démarche peut même aller plus loin comme modifier les statuts afin de réserver des places au sein des organes de direction à des jeunes de moins de 25 ans par exemple ou encore mettre en place un espace de concertation avec les jeunes bénévoles et usagers de l'association.

Dans tous les cas, ces différentes actions ne sont viables que dans une démarche d'Education a été réalisée lors du confinement

Populaire ou l'association fait « avec » et non « à la place de » ...

\* Quelques ressources :

[http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/engagement\\_des\\_jeunes\\_juillet\\_2017-2.pdf](http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr/sites/bourgogne-franche-comte.drdjcs.gouv.fr/IMG/pdf/engagement_des_jeunes_juillet_2017-2.pdf)

<http://www.observationsociete.fr/ages/jeunes/precaritejeunes-populaires.html>

<https://www.associations.gouv.fr/la-validation-desacquis-de-l-experience-professionnelle-vae.html>

<https://www.associations.gouv.fr/cfga.html>

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F34030> »